

- heure de début : 20h00

*appel des conseillers présents - vérification du quorum – des pouvoirs éventuels

*désignation secrétaire de séance

*approbation du procès-verbal du dernier conseil (23-9-2022 secrétaire de séance FAYARD MH)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels : **Mme FAYARD Marie Hélène excusée donne pouvoir écrit à Mme Joëlle TRES_CARTE, M GOUIT Raymond excusé donne pouvoir écrit à M GARNIER André et M SEYTRE Yves excusé donne pouvoir écrit à M SAGNOL JP** Paul. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

*M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) : **M BERTHOLON Michel est désigné secrétaire de séance**

*M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter : **le résultat du vote concernant la mise en place de la taxe des logements vacants dans le bourg est corrigé comme suit : avis défavorable : 4 FAYARD MH, GOUIT R, SAGNOL JP et son pouvoir – abstentions : 6**

* incendie du 22 octobre 2022 : bail gîte relogement famille sinistrée – dépenses imprévues – surveillance cours d'eau.....

M le Maire fait le point sur la situation suite à l'incendie des familles POULENARD du 22 octobre 2022. **Le relogement dans le gîte communal a débuté, en attente d'un poêle à installer pour le chauffage et de la cuisine équipée fin décembre 2022. Un compteur électrique individuel a été installé. Des dépenses liées à la dépollution sont à prévoir (nettoyage voiries, buvards ruisseau...)**

* solde fonds de concours voirie-bâtiments-infrastructures-équipement 2018-2022

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution du fonds de concours pour les dépenses d'investissement TTC suivantes (5^{ème} acompte et solde du fonds 2018-2022) :

Acrobat	maison du suc - étude plans situation 2	600,00 €
Fraisse et fils	maison du suc - électricité chauffage	11 445,01 €
Durieux fermetures	maison du suc - ouvertures	3 636,60 €
Delaigue jean pascal	maison du suc - carrelage faïence	8 485,20 €
Alpes contrôles	maison du suc - coordination sécurité	370,00 €
Vial maçonnerie	maison du suc - avenant 1 travaux sup rampe	6 452,74 €
Pepier charrel	maison du suc - plâtrerie peinture DGD	7109,40 €
Drevet	maison du suc - plomberie DGD + avenant 1	14 451,00 €
W architecte	maison du suc - honoraires économiste	4 680,00 €
ACME	maison du suc - sono vidéo (total 10 105.62 €)	7 796,20 €
Alpes contrôles	maison du suc - contrôle technique	480,00 €
Alpes contrôles	maison du suc - coordination sécurité	370,00 €
W architecte	maison du suc - honoraires architecte	17 301,28 €
Alpes contrôles	maison du suc - coordination sécurité	370,00 €
A MI BOIS	maison du suc - menuiserie intérieure	31 433,70 €
Durieux fermetures	maison du suc - menuiserie ext	3 309,66 €
Alpes contrôles	maison du suc - coordination sécurité	460,02 €

- le montant TTC s'élève à 118 750.81 €

- précise qu'il convient de déduire l'aide Leader pour l'équipement de la sonorisation (3 239,78 €)

- soit un fond de concours d'un montant de 57 755.51 € (en accord **avec la communauté de communes du pays de Montfaucon**)

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer – avis favorable à l'unanimité

M le Maire fait le point sur les sommes perçues au titre du fonds de concours 2018-2022

2018-2022	753 880	376 940	50%
	Investissements	Fonds de Concours	Reste
2018	96 099	48 049	328 891
2019	110 244	55 122	273 768
2020	40 602	20 301	253 468
2022	125 220	62 610	190 858
2022	197 662	41 365	149 493
2022	118 751	57 756	91 737
Total	688 578	285 203	
2022-2024	Invest. Potentiel	Fonds de Concours	
Attactivité	176 840	88 420	50%
Voiries	225 563	67 669	30%
	402 403	156 089	39%
	-47%	-59%	

* eau potable : consommation 2021/2022 et perspectives

Valeurs	Étiquette			
	2019	2020	2021	2022
Somme de TTC	22 633,11	23 006,71	24 202,20	24 058,90
Somme de HT	21 612,14	21 954,60	23 073,44	23 004,05
Somme de TVA	1 020,97	1 052,11	1 098,86	1 043,62
Somme de EAU HT	17 281,66	18 056,93	18 511,88	17 749,36
Somme de ASS TTC	2 834,25	2 629,74	2 902,67	3 494,24
Somme de M3	15 048	16 447	16 306	14 325
Somme de POLL HT	1 278,11	1 247,52	1 359,90	1 377,16
Somme de MODERNISATION	218,13	199,05	222,90	262,24

158 abonnés factures en 2022 contre 149 en 2021

20 abonnés sans consommation en 2022 et 2021

10 nouveaux abonnés en 2022, 5 comptes avec arrêt de consommation en 2022.

On note une baisse de la consommation eau potable liée à l'activité agricole essentiellement et une hausse de l'assainissement suite aux nouveaux raccordements et à la hausse des tarifs imposée par le Département. En 2026, la compétence eau et assainissement sera communautaire, plusieurs cas de figures se présentent qu'il faudra prendre le temps d'étudier. L'eau est une ressource naturelle précieuse à respecter et à préserver.

* renouvellement contrat aidé du 1^{er} février 2023 au 31 juillet 2023

Dernier renouvellement avant départ en retraite du contrat aidé intitulé « Parcours Emploi Compétence » avec M COLETTI Jean-Pierre en tant qu'employé technique polyvalent de 26h/semaine (au lieu de 23h/semaine) du 1^{er} février 2023 au 31 juillet 2023 pris en charge à 80 % par le Département de Haute-Loire.

Il est demandé au Conseil de valider ce renouvellement - avis favorable à l'unanimité

* mandatement des dépenses d'investissement en début d'année 2023

Considérant que des travaux d'investissement sont en cours (aménagement centre bourg) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget primitif en mars 2023, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits

*** décisions modificatives budget COMMUNE**

M le Maire demande l'accord du conseil pour les modifications budgétaires suivantes concernant la piste forestière du Fultin (la dépense de 58 000 € TTC a été prévue mais mal comptabilisée au niveau de la participation du Monestier) :

BUDGET COMMUNE

DEPENSE INVESTISSEMENT

Compte 2151 opération 2338 piste forestière Le Fultin - 5 070 €
Opérations d'équipement pour le compte de tiers

Compte 4581 opération 2338 piste forestière Le Fultin (participation Le Monestier) + 5 070 €

avis favorable à l'unanimité

*** Projets en cours :**

- Route forestière Charousse-Fultin terminée - reste à prévoir signalétique
- Accès handicapé église (en attente début des travaux)
- Gîte N°3 : installation poêle, installation cuisine équipée
- Réfection dalle sur caves mairie (devis à valider)
- Première tranche aménagement centre-bourg (montage dossier de financement).
- Accès et stationnement Maison du Suc (à définir et faire chiffrer)
- Voirie :
 - Racines route de la scie de St Julien
 - Réfection revêtement portion route Libérthe
 - Contournement Juillet
- Acquisition parcelles boisées (faire usage de ns droits de préemption ou préférence)
- Parc du Pilat : nouvelle charte en cours d'élaboration
- Réduction de la facture de l'éclairage public
- Travaux d'isolation d bâtiment de la mairie (fenêtres et portes façade Nord, doublage cloison interne).
- Route forestière Thomarget-Charousse (réunion d'information début décembre)
- Eau : nouveau captage ?

*** prévisions budgets 2023 :**

- dotations en baisse
- subventions moins généreuses
- trouver des sources de revenu :
 - location immobilière (appartements mairie)
 - gîtes
 - location antenne téléphonie mobile
 - locations salles
 - révision des tarifs en fonction de l'inflation
 - chasse au gaspi

*** questions diverses**

Mise en service de l'antenne près de Souvignet au plus tard fin mai 2023

Installation de compteur individuel pour suivre la consommation électrique (panneau lumineux à éteindre ?)

La fibre ne sera pas déployée dans chaque habitation, d'autres moyens permettent d'être connectés.

Pose des guirlandes et du sapin de Noël prochainement – séance de théâtre samedi 26 novembre à la maison du suc, marché de Noël dimanche 27 novembre à la maison du suc, illuminations et vin chaud dimanche 4 novembre à la maison du suc

Dates prochaines réunions (sauf imprévus) :

Réunion interne des élus : vendredi 16 décembre 2022
Conseil municipal : vendredi 20 janvier 2023
Réunion interne des élus : vendredi 24 février 2023
Conseil municipal : vendredi 24 mars 2023
Réunion interne des élus : vendredi 28 avril 2023
Conseil municipal : vendredi 26 mai 2023
Réunion interne des élus : vendredi 23 juin 2023
Conseil municipal : vendredi 21 juillet 2023
Réunion interne des élus : vendredi 08 septembre 2023
Conseil municipal : vendredi 29 septembre 2023

Heure de fin : 21h30

Le Maire
CIBERT Gilles

Le secrétaire de séance
BERTHOLON Michel

